

Comité de prévention et de protection contre les abus au diocèse de Saint-Hyacinthe

Si vous êtes témoin ou victime d'un incident, vous pouvez
contacter le
Délégué de Mgr l'Évêque pour la protection des personnes
450 773 8581, poste 222
chancellerie@ecdsh.org

Sur notre site Web

Les politiques et règlements du diocèse pour offrir aux personnes mineures et vulnérables un environnement ecclésial sain et sécuritaire, ainsi qu'un ensemble de documents, sont disponibles sur le site ecdsh.org :

ecdsh.org/prévention-des-abus

Confidentialité
garantie

Traitement rapide
des plaintes



1900 rue Girouard Ouest
Saint-Hyacinthe J2S 3A3



PRÉVENTION DES ABUS

**Ensemble,
soyons vigilants**



À l'occasion de la rentrée pastorale, le diocèse de Saint-Hyacinthe organise une campagne de sensibilisation pour contrer les abus de toute nature afin de garantir des lieux et des rencontres sécuritaires pour tous ceux et celles que nous servons.

L'ensemble du personnel et des bénévoles sont tenus de les respecter. De plus, tous les intervenants en paroisse acceptent la vérification de leurs antécédents judiciaires.

Abus = ?

ABUS: des comportements, uniques ou répétés, qui humilient, intimident ou font du tort physique, psychologique, sexuel, spirituel ou qui briment les droits et portent atteinte à l'intégrité d'une personne vulnérable.

HARCÈLEMENT: des paroles ou des gestes généralement répétés envers une personne, de façon à porter atteinte à sa dignité, à son intégrité physique ou psychologique, ou à compromettre un de ses droits.

DISCRIMINATION: toute parole adressée ou tout geste accompli dans le but d'intimider, d'humilier, de discréditer ou d'isoler un individu par rapport à son groupe.

VIOLENCE: peut se manifester par un abus de pouvoir physique, sexuel, psychologique ou spirituel; elle peut aussi s'exprimer par un abus d'autorité.

Des signes à surveiller

- + Blagues ou remarques irrespectueuses
- + Médisances, rumeurs, menaces, chantages
- + Insultes ou intimidation

- + Touchés ou regards inappropriés
- + Avances/allusions de nature sexuelle
- + Contrôles disproportionnés

- + Isolement de la personne (rencontres sans témoins)
- + Communications personnelle en dehors du cadre établi
- + Cadeau inattendu, favoritisme

UN CONTACT PHYSIQUE NORMAL

- + Une brève accolade ou un baiser sur les joues sont des gestes acceptables, à la condition que l'initiative vienne de l'autre personne et que celle-ci soit d'accord.

- + Il est interdit de toucher un jeune ou de se laisser toucher ailleurs que sur les bras, les épaules et les joues, sauf pour donner un soin en cas de blessure.

Comment réagir ?

Vous subissez des comportements inacceptables? Vous en êtes témoin?

1re étape

Si cela est possible, signifier à la personne présumée responsable que sa conduite est indésirable et inacceptable.

2e étape

Si la situation persiste, aviser le curé ou une autre personne en responsabilité au sein de l'organisation pastorale.

3e étape

Si la situation le demande, contactez le Comité de traitement de prévention et de protection (voir verso).

